

**Formation spécialisée en matière de santé,
de sécurité et des conditions de travail de la Corrèze**

Réunion du **jeudi 9 octobre 2025**

PROCÈS-VERBAL

La formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail de la Corrèze s'est réunie le jeudi 9 octobre 2025 de 10h10 à 12h34 sous la présidence de Monsieur Franck Cutillas, inspecteur d'académie - directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale de la Corrèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Au titre des représentants de l'administration :

- Monsieur Franck Cutillas, IA-DASEN, direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Corrèze ;
- Monsieur Jean-François Lévêque, secrétaire général, direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Corrèze ;
- Madame Isabelle Fulminet, attachée d'administration de l'État, DSDEN 19 ;
- Madame Sophie Arnaud, assistante de service social en faveur des personnels, DSDEN 19 ;
- Madame Nathalie Brilot, conseillère ressources humaines de proximité, DSDEN 19.

Au titre des représentants du personnel :

Fédération syndicale unitaire (FSU) :

- Madame Nathalie Sieg, professeur des écoles, EPPU Henri Gérard, Noailles ;
- Monsieur Romain Champetier, professeur des écoles, ITEP Ligniac ;
- Monsieur Didier Barros, conseiller principal d'éducation, collège Jean Moulin, Brive ;
- Madame Laetitia Agnoux, professeure certifiée documentaliste, collège Lakanal, Treignac ;
- Madame Sandra Lescure, professeure LP, LP René Cassin, Tulle.

Union nationale des syndicats autonomes éducation (UNSA éducation) :

- Madame Laurence Orliaguet, professeur des écoles, EMPU Damien Madesclaire, Egletons ;
- Monsieur Christophe Menvielle, professeur des écoles, EEPU de Varetz ;

- Madame Edwige Plas, principale, collège A. Fargeas, Lubersac.

Fédération Nationale de l'Enseignement de la Culture et de la Formation Professionnelle Force Ouvrière (FNEC FP FO) :

- Madame Laetitia Guichenu, professeure certifiée, lycée Georges Cabanis, Brive.

Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-CFDT)

- Madame Martine Sylvain, professeure certifiée, collège Jean Moulin, Brive.

Au titre de conseiller départemental de prévention :

- Monsieur Thierry Lissac, référent départemental sûreté – conseiller départemental de prévention, DSDEN 19 ;
- Madame Vanessa Martial, assistante de prévention, circonscription Brive Rural ;
- Monsieur Stéphane Clos, assistant de prévention, circonscription Brive Urbain ;
- Monsieur David Bousquet, assistant de prévention, circonscription Tulle Dordogne ;
- Madame Carine Viguié, assistante de prévention, circonscription Tulle Vézère ASH.

Au titre d'invités :

- Madame Valérie Haudebault, infirmière en santé au travail, Rectorat de Limoges ;
- Monsieur Nicolas Leclerc, inspecteur santé et sécurité au travail, Rectorat de Limoges ;
- Monsieur Frédéric Roussy, conseiller de prévention académique, Rectorat de Limoges.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Au titre des représentants de l'administration :

- Madame Dominique Cerda, inspectrice de l'éducation nationale chargée de la circonscription de Tulle Vézère ASH, DSDEN 19.

Au titre des représentants du personnel :

Union nationale des syndicats autonomes éducation (UNSA éducation) :

- Monsieur Vincent Dessemond, professeur des écoles, EEPU Beyne, Egletons.

Au titre de conseiller départemental de prévention :

- Madame Valérie Couchouron, assistante de prévention, circonscription Ussel Haute-Corrèze.

Au titre d'invités :

- Madame Christel Reigniez-Guerin, médecin du travail, Rectorat de Limoges ;
- Monsieur Laurent Fauvet, médecin de prévention des personnels, Rectorat de Limoges.

Monsieur le directeur académique ouvre la séance à 10h10.

I. Présentation des personnes présentes

Monsieur le directeur académique fait procéder à un tour de table.

II. Déclarations liminaires des représentants du personnel (jointes au présent procès-verbal)

1. Madame Orliaguet de l'UNSA Education, Madame Guichenu de la FNEC FP FO et Madame Sieg de la FSU font lecture de leurs déclarations liminaires.

2. Réponses de l'administration sur certains points aux déclarations des organisations syndicales :

➤ Le recensement des AESH grévistes

Depuis cette année, la plateforme AESH du rectorat assure la gestion administrative des 3 départements. En Corrèze, le recensement des AESH grévistes via des tableaux remontés par les directeurs d'école pose problème, la DSDEN va se retourner vers le rectorat pour avoir des éléments de réponse.

➤ Les faits établissements en lien avec l'école inclusive et le manque de place dans le médico-social

Les services de la DSDEN sont en lien avec l'ARS. Des élèves se retrouvent en classe ordinaire, ils nécessiteraient d'autres modes de prises en charge. Dès que l'administration a connaissance de difficultés particulières, elle déploie toutes les ressources nécessaires (Pôle Edeis). L'inspecteur de l'éducation nationale, en charge du dossier, intervient immédiatement.

➤ Le recrutement des AESH

Monsieur le directeur académique a fait une note à Monsieur le préfet en ce début de rentrée pour alerter sur la difficulté de recrutement notamment sur la Haute-Corrèze.

➤ Les difficultés dans le 2nd degré

Monsieur le directeur académique a conscience des difficultés des collègues dans l'enseignement de la culture et du théâtre.

➤ La circulaire du télétravail

La DSDEN fera remonter aux services du rectorat que l'envoi tardif de la circulaire a pu mettre en difficulté les collègues en établissement.

➤ La suppression des postes d'agents d'accueil

Monsieur le directeur académique a eu un entretien avec Monsieur le président du Conseil départemental sur ce sujet. Il saura le réalerter sur la nécessité d'avoir des équipes complètes. C'est un sujet qui le préoccupe ainsi que les chefs d'établissement mais sur lequel il n'a pas de compétence. La FSU a fait remonter une lettre à Monsieur le président du Conseil départemental. L'organisation syndicale pense qu'il va y avoir un impact sur le travail des secrétaires et de la vie scolaire des EPLE.

➤ L'absence de médecins scolaires

La DSDEN continue à travailler sur quelques pistes mais le problème du recrutement des médecins scolaires est national.

➤ Le bâti scolaire

Le bâti est un vrai sujet national. Il y a une prise de conscience réelle des modifications climatiques et de l'impact que le climat peut avoir sur la santé de nos personnels et nos élèves. Les collectivités et l'état sont mobilisés sur ce sujet.

➤ La banalisation de la violence à l'école

La violence est plus présente dans l'école, c'est le reflet de la société. La santé mentale des élèves, au sens large constitue une priorité qui se heurte au manque de médecins et des structures adaptées pour les jeunes. La DSDEN travaille avec l'ARS et le Conseil départemental pour mettre en place une structure qui pourrait prendre en charge un certain nombre de jeunes.

III. Ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant (le diaporama est joint au présent procès-verbal) :

- Approbation du procès-verbal du jeudi 5 juin 2025 ;
- Calendrier des instances pour l'année scolaire 2025-2026 ;
- Programmation des visites pour l'année scolaire 2025-2026 ;
- Bilan social sur 3 ans présenté par Mesdames Nathalie Brilot et Sophie Arnaud ;
- Point sur les faits établissements sur 3 ans ;
- Point PPMS Unifié ;
- Les registres et les diagnostics techniques obligatoires ;
- La mise à jour de l'outil de pilotage SST ;
- Questions diverses.

IV. Approbation du procès-verbal du jeudi 5 juin 2025 (joint au présent procès-verbal)

Aucune remarque n'est faite sur le procès-verbal, Monsieur le directeur académique le soumet au vote.

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

V. Calendrier des instances pour l'année scolaire 2025-2026

FS-SST	Date	Horaires
Réunions	Jeudi 9 octobre 2025	10 h 00 à 12 h 00
	Jeudi 8 janvier 2026	14 h 00 à 16 h 00
	Jeudi 28 mai 2026	10 h 00 à 12 h 00

La FSU demande que les réunions se tiennent les après-midis pour avoir un travail plus coordonné et pour être plus performant dans les instances.

L'UNSA propose une alternance, une fois le matin et une fois l'après-midi.

Monsieur le directeur académique propose de passer la réunion du jeudi 8 janvier 2026 à l'après-midi de 14 h 00 à 16 h 00. Pour la réunion du jeudi 28 mai 2026, il n'y a pas de changement.

Monsieur le secrétaire général rappelle que le format de 3 réunions est une réglementation interne du département qui va au-delà de celle du national.

VI. Programmation des visites pour l'année scolaire 2025-2026

1. Les propositions

- LP René Cassin à Tulle : thématique « Bâtimentaire » ;
- LP Simone Veil à Brive : thématique « Dispositif inclusif » ;
- École primaire Sarroux/Saint-Julien : thématique « Bâtimentaire » ;
- Collège Albert Thomas à Egletons : thématique « Établissement touché par le radon ».

2. La décision :

- 1^{ère} visite : Ecole primaire Sarroux/Saint-Julien (demi-journée) ;
- 2^{ème} visite : LP René Cassin à Tulle (journée entière en fonction du nombre de demandes d'entretiens) ;
- 3^{ème} visite : LP Simone Veil à Brive (demi-journée).

Les organisations syndicales demandent de faire les visites sur la journée.

Monsieur le directeur académique n'a pas d'opposition sur le principe mais il faut effectivement s'adapter à la thématique et aux besoins.

VII. Bilan social sur 3 ans (joint diaporama au présent procès-verbal)

Mesdames Brilot et Arnaud présentent le bilan social sur 3 ans selon les thématiques suivantes :

1. Service RH de proximité

- Les différentes missions de la CRHP ;
- Vos conseillers RH de proximité s'engage à vos côtés ;
- La référente départementale égalité professionnelle femmes-hommes et diversité ;
- Le Stop discri ;
- Le bilan de l'activité départementale de la CRHP ;
- La répartition genrée ;
- La répartition par métiers (nombre de personnes reçues) ;
- L'ancienneté des agents reçus ;
- La nature des demandes ;
- Le compte personnel de formation ;
- Les projets ayant aboutis en 2024-2025 ;
- Les ruptures conventionnelles - L'évolution du nombre de démissions de professeurs des écoles ;
- Les ruptures conventionnelles au niveau académique ;
- Les stages en immersion ;
- Mon arbre à succès.

Monsieur le directeur académique remercie Madame Brilot pour son action, il reçoit de nombreux retours positifs.

2. Service social en faveur des personnels

- Les entretiens réalisés ;
- La typologie des agents reçus selon le sexe, l'âge et la situation familiale ;
- La typologie professionnelle des agents reçus selon le secteur, le statut, la fonction et la position administrative ;
- L'orientation des personnels ;
- Les différentes difficultés professionnelles rencontrées ;
- Le focus sur la procédure Stop disci au niveau départemental et académique ;
- Les différentes difficultés personnelles ;
- L'accompagnement des personnels ;
- Les départs à la retraite – 1^{er} degré.

Toutes les données, que Madame Arnaud a répertorié sur les graphiques, sont inscrites dans une application. Elle ne permet pas d'en extraire et de croiser certains éléments.

Madame Arnaud essaie de faire ressortir l'essentiel du travail.

VIII. Point sur les faits établissements sur 3 ans (joint diaporama au présent procès-verbal)

Monsieur Lissac fait un point sur les faits établissements sur 3 ans concernant :

- Les faits établissements niveau 2 et 3 du 1^{er} et 2nd degré ;
- Le nombre total de faits établissements du 1^{er} et 2nd degré ;
- Le cumul des faits établissements du 1^{er} et 2nd degré ;
- La synthèse des faits établissements - atteintes aux personnes selon les auteurs, les victimes du 1^{er} et 2nd degré.

Monsieur le directeur académique précise, que dans ces diapositives, les situations du privé n'y sont pas. Les établissements ont obligation de signaler que depuis l'été 2025. Ils commencent à le faire. L'année prochaine, un point sera fait sur le privé.

IX. Point PPMS Unifié (joint diaporama au présent procès-verbal)

Monsieur Lissac expose les 2 thèmes suivants :

- Les PPMS Unifiés enregistrés à la préfecture pour le 1^{er} et 2nd degré ;
- Les PPMS attentats-intrusions et les PPMS risques majeurs du 1^{er} et 2nd degré.

Monsieur le directeur académique rappelle que le PPMS unifié n'est pas qu'un point administratif. Il souligne que c'est une urgence vitale que les chefs d'établissement et les directeurs d'école mettent à jour leur PPMS. Il faut en faire une priorité.

Il signifie que les exercices risques majeurs sont très efficaces. L'exercice cadre a été salué par la préfecture et que le suivant est à venir « risques submersions ».

X. Les registres et les diagnostics techniques obligatoires présentés par Monsieur Lissac (joint diaporama au présent procès-verbal)

1. Si les collectivités refusent soit de faire le diagnostic ou soit le transmettre à une date butoir, Monsieur Lissac peut :
 - appeler la mairie ;

- en parler à l'ISST ;
- remonter l'information à Monsieur le directeur académique ainsi qu'à la préfecture.

2. L'amiante

L'académie de Limoges a obtenu un taux global de réponses de 92 %.

XI. La mise à jour de l'outil de pilotage SST présentée par Monsieur Lissac

Le lien vers l'outil de pilotage <https://ppe.orion.education.fr/nouvelleaquitaine/itw/answer/k/gAWQb.v1FA92c> ne fonctionnent plus depuis début septembre 2025, les écoles en ont été informées depuis le mois de juin 2025.

Santé sécurité au travail - Sûreté des espaces scolaires - 1er degré

Ce document peut être annexé en version papier à votre Duerp tout comme le rapport et le tableau de suivi d'inspection de l'inspecteur Santé et sécurité au travail.
(bouton d'impression en bas de page)

ACADÉMIE DE LIMOGES
Liberté
Égalité
Fraternité

▼ **Données école**

Nom de l'école : Numéro UAI :

Département : Circonscription :

▼ **Registres principaux**

Avez-vous mis en place le registre santé sécurité au travail ?
☐ Oui ☒ Non

Avez-vous mis en place le registre DGI (Danger grave et imminent) ?
☐ Oui ☒ Non

Le registre de sécurité est-il présent dans l'école ?
☒ Oui ☐ Non

Quel est le classement ERP de votre école ? (voir registre de sécurité)
☐ Catégorie 5 ☐ Catégorie 4 ☐ Catégorie 3 ☒ Je ne sais pas

Disposez-vous du procès verbal de la commission de sécurité ? (RS non concerné)

Le marché avec le prestataire fournissant l'application Interview est arrivé à échéance. Le nouveau marché voit l'application VoxCo reprendre l'offre de service numérique pour la création de formulaire et d'enquêtes à destination des personnels.

L'outil de pilotage SSCT va donc être transféré sur la nouvelle plateforme "VoxCo". Les informations s'y trouvant ne seront plus accessibles et ne peuvent pas être réinjectées.

Afin de ne pas perdre les informations saisies, les écoles et établissements ont été invités à imprimer leurs formulaires. L'ensemble des informations a été sauvegardé dans un fichier. Les conseillers de prévention départementaux y ont accès.

Le webmestre du service communication est en train de modéliser le nouvel outil sur la nouvelle plateforme, des nouveaux liens seront envoyés à l'ensemble des écoles et établissements dans les prochaines semaines.

XII. Questions diverses

1. Les fiches SST

La FNEC FP FO demande que Madame la secrétaire de la FS reçoive une alerte quand une fiche SST est déposée et qu'elle transmettra aux autres organisations syndicales.

La région académique gère cette application. Le rectorat n'a pas la main dessus d'où ce n'est pas possible à leur niveau.

Toutes les fiches doivent être imprimées et déposées dans le registre.

2. Les lettres anonymes arrivées d'EVAR dans les écoles

L'administration a fait remonter à la centrale les courriers. Toutes les enveloppes ont été scannées et envoyées pour prise d'empreintes et identification grâce à un repérage de la gendarmerie.

3. L'annulation de la fête de la science au collège d'Ussel

C'est une affaire locale. Madame la principale a informé Monsieur le directeur académique que la mise en place de la fête de la science n'a pas abouti comme elle le souhaitait. Elle a préféré la reporter après les vacances.

A ce stade, Monsieur le directeur académique n'a pas reçu une alerte de sécurité. C'est seulement un problème d'organisation interne.

4. Où en est l'enquête au collège Voltaire à Ussel

Monsieur le directeur académique n'a rien à apporter de plus que ce qui a été dit au niveau académique.

5. L'accueil des petits à l'école de Corrèze l'après-midi

C'est le dispositif de moins de 3 ans sur l'école de Corrèze (dispositif dérogatoire sur le département le matin). 4 petits sont accueillis dans la classe par la maîtresse sur les après-midis. Il n'y a pas de surcharge d'effectif avec une ATSEM dédiée. C'est la raison pour laquelle Monsieur le maire a maintenu l'ATSEM à 100 %.

Monsieur le directeur académique lève la séance à 12h34.

Fait à Tulle, le 12 novembre 2025

Pour le directeur académique
des services de l'éducation nationale
et par délégation
le secrétaire général,

Signé

Jean-François LEVEQUE

La secrétaire du FS SST 19

Signé

Nathalie SIEG